

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1136**

Intitulé

Technicien des métiers du spectacle, option Techniques de l'habillage

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur Modalités d'élaboration de références : CPC n° 13	Recteur de l'académie, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

242 Habillement (y.c. mode, couture)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce diplôme est un professionnel des métiers du spectacle qui assure la mise en place, l'entretien, la modification et le stockage des costumes et accessoires des comédiens. Il est capable :

- d'assister l'habillage et le déshabillage de l'artiste
- d'assurer les essayages
- de réaliser des travaux de couture pour les modifications
- d'entretenir les costumes

Il met en place l'organisation nécessaire au bon déroulement de l'ensemble de ces activités

Il a des connaissances en technologie appliquée à la couture, en dessin, ainsi qu'en histoire de l'art du spectacle et des costume .
Il sait travailler en équipe, possède l'esprit d'initiative et d'organisation ainsi qu'un grand sens artistique.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'activité du technicien de l'habillage s'exerce dans le domaine du spectacle vivant et ceci dans toutes les situations: loges, plateau ou extérieur. Les métiers du cinéma et de la télévision.

Les entreprises travaillant pour les lieux scéniques permanents, événementiels ou les tournées.

Costumier, couturier, habilleur, technicien du spectacle.

Codes des fiches ROME les plus proches :

L1502 : Costume et Habillage spectacle

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- habillage et conduite sur site - maintenance en atelier
- projet professionnel
- technologie
- sciences appliquées
- français, histoire/géographie
- langue vivante
- histoire de l'art du spectacle et du costume
- arts appliqués
- vie sociale et professionnelle

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est composé à parts égales : - de professeurs de l'enseignement public et de l'enseignement privé ainsi que d'un enseignant de centre de formation d'apprentis préparant à cet examen, parmi lesquels au moins un membre de l'équipe pédagogique assurant la formation - de membres de la profession intéressée, employeurs et salariés en nombre égal
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem

En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 10 mars 1997

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Base Reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.onisep.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :